

Déclaration de dommages causés par les Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts

La déclaration des pertes subis sur vos biens est d'une importance majeure cette année, sans quoi dès le printemps 2026 les espèces citées ci-dessous perdront leur classement ESOD (nuisible) et vous ne pourrez plus protéger vos cultures au printemps et en été.
Si vous avez eu des dégâts sur plusieurs campagnes, vous devez remplir plusieurs fiches

Certaines mentions sont obligatoires : lieu et date des dégâts précis, surface ou montant des préjudices, fiche datée et signée

Je soussigné(e) :

Adresse :

Tél portable : Mail :

Dégâts aux cultures / prairies

Espèces Identifiées	Commune(s)	Type de culture ou autre	Nb d'ha détruits	Préjudice financier estimé en €	Date des dégâts
Corneille Noire					
Corbeaux Freux					
Pigeon Ramier (palombe)					
Renard					

Dégâts sur les élevages (volailles...) ou sur les infrastructures (bâtiments, bâches etc...)

Espèces Identifiées	Type d'élevage*	Nb d'animaux morts (précisez les espèces)	Préjudice financier estimé en euros	Date des dégâts + commune
Corneille Noire				
Corbeaux Freux				
Renard				

* Type d'élevage : Professionnel, particulier, agrément, appelants pour la chasse pigeons, canards, etc

Expression libre :

.....

.....

.....

.....

Possibilité de déclarer vos dégâts en ligne grâce à l'application « signalement de dégâts » en flashant le QRcode ci-contre



REPLISSAGE OBLIGATOIRE

Fait à..... Le/...../ 20.....
Nom, Prénom, Signature